

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 MARS 1856.

Rapport de la Commission des Travaux Publics, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Département des Travaux Publics un crédit provisoire de 4,000,000 de francs, à valoir sur le Budget des dépenses de ce Département pour l'exercice 1856.

(Voir les Nos 157 et 165 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. LE DUC D'URSEL, Président, GILLÈS DE S'GRAVENWESEL, DE
WOUTERS, DE BOUCHOUT, ROBERT, FERD. SPITAEELS, Rapporteur.

MESSIEURS,

Un premier crédit provisoire de 3,383,774 fr. a été voté par la législature avant la fin de l'année dernière, par suite du retard qu'a éprouvé la discussion du Budget des Travaux Publics. Le service ne peut toutefois rester en souffrance, et il importe de pourvoir à ses nécessités. Ce motif a déterminé le Gouvernement à demander aux Chambres un second crédit provisoire de 4,000,000 fr. en attendant le vote du Budget, qui ne pourra avoir lieu qu'après les vacances de Pâques.

Dans son rapport sur les crédits supplémentaires récemment présentés au Sénat, votre Commission a eu l'honneur d'appeler votre attention sur quelques-uns des défauts de l'organisation actuelle de l'Administration des chemins de fer. Elle ne croit pas devoir développer en ce moment ses observations sur le système établi ; mais en présence de l'accroissement considérable du chiffre des dépenses du Budget rectifié de 1856, fr. 5,298,888-16 c., votre Commission croit devoir, comme la Section centrale de la Chambre des Représentants, insister sérieusement et expressément sur la prompte réorganisation de l'Administration des chemins de fer, de manière à ce que le Budget soit *sérieux*, et que l'on ne sorte pas le lendemain de son vote, de son cadre et de la division établie par ses chapitres et ses articles.

L'honorable Ministre des Travaux Publics a fait connaître à la Chambre son intention de faire droit à ce désir. Votre Commission, en vous proposant l'adoption du Projet de Loi, appuie de tout son pouvoir le vœu exprimé par la Section centrale.

Le Rapporteur,
FERD. SPITAEELS.

Le Président,
LE DUC D'URSEL.